



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

NOTE D'INFORMATION

NAVCGRH/2019-022
Diffusion générale

Bordeaux, le **12 MARS 2019**

Groupement des ressources humaines
Service développement des ressources humaines
GRH/DRH/EEF/AB/2019-28760
Affaire suivie par Madame BONNEMAISON

Objet : Avis d'appel à mobilité

PJ : 1 fiche de candidature + 1 fiche de poste

Je vous informe qu'un poste d'officier est susceptible d'être ouvert au Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Date d'affectation envisagée : **à définir**

GROUPEMENT PREVENTION			
Affectation	Grade	Emploi	Régime de service
SERVICE ETUDES	Capitaine ou cadre d'emploi des lieutenants	Instructeur(rice) préventionniste	Hebdomadaire avec astreintes

Les agents devront impérativement présenter leur candidature sur l'imprimé joint en modèle.

Le terme de rigueur pour la transmission des candidatures au groupement des ressources humaines est fixé au **25 mars 2019**.

**Pour le Directeur Départemental,
le Directeur Départemental Adjoint,**

**Colonel Hors Classe
Dominique MATHIEU**

Destinataires :

- Tous chefs de pôles
- Tous chefs de groupements
- Chefs de CIS
- Syndicats

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA GIRONDE**

Fiche de candidature
Demande de changement d'affectation

Retour des candidatures le 25 mars 2019

Avis de vacance de poste **NAVC / GRH / N° 2019-022**
1 poste d'instructeur(rice) préventionniste - GPREV

Candidat :

Nom, Prénom : Matricule :

Date de naissance : Commune de résidence :

Situation de famille : Nombre d'enfant(s) :

Grade : Depuis le (*) :

(*) Attention : il s'agit de la date d'entrée dans le grade et non dans l'appellation « chef »

Date de recrutement au SDIS 33 :

Affectation actuelle : Depuis le :

Fonctions actuelles :

Permis détenus :

Qualifications :

Spécialité	Niveau	Date

Les informations portées sur ce document font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des ressources humaines du SDIS de la Gironde. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ce droit s'exerce auprès du SDIS de la Gironde, Groupement des RH, 22 bld Pierre 1er 33081 BORDEAUX CEDEX.

Motivation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le
(signature de l'agent)

Avis du supérieur hiérarchique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le
(nom, prénom et qualité du signataire)

Avis du chef de groupement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le
(nom, prénom et qualité du signataire)

FICHE DE POSTE INSTRUCTEUR(RICE) PREVENTIONNISTE

EMPLOI	FAMILLE D'EMPLOIS : AGENT D'APPLICATION – AGENT/ASSISTANT TECHNIQUE
CADRE STATUTAIRE	FILIERE SAPEURS-POMPIERS CADRE D'EMPLOIS DES LIEUTENANTS OU DES CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CATEGORIE B ou A
AFFECTATION	POLE COORDINATION OPERATIONELLE GROUPEMENT PREVENTION SERVICE ETUDES LIEU DE TRAVAIL : 22 boulevard Pierre 1 ^{er} – 33000 Bordeaux
SUPERIEUR HIERARCHIQUE	Chef(fe) de service
MISSION	Instruction des dossiers qui lui sont soumis
FONCTIONS	- Étudier les dossiers remis en garantissant les délais d'instruction impartis
TACHES PRINCIPALES	- Instruit les dossiers - Rédige les rapports d'analyse et de prescription - Participe aux différentes commissions (salle et terrain)
TACHES SECONDAIRES	- Participe aux différentes réunions, conférences ou manifestations à la demande du chef de groupement - Assure la présidence de jury SSIAP - Participe à la chaîne de commandement départementale
COMPETENCES	Connaissances métier - Connaissances de la réglementation E.R.P / Habitation - Connaissances de l'environnement territorial local et du fonctionnement des administrations et des établissements publics Qualités requises - Sens des relations transversales - Qualités organisationnelles et rédactionnelles
CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE	REGIME DE TRAVAIL : Régime hebdomadaire avec astreintes - temps complet (35/35 ^{ème}) – Recueil sur le temps de travail en vigueur HORAIRES : définis dans le projet de service du groupement CONDITIONS DE TRAVAIL : Travail en équipe, permanences techniques et astreintes opérationnelles